



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENDREDI 9 JUIN 2006**

**COMPTE RENDU**

L'an deux mille six, le neuf juin, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en Mairie de PARMAIN, sous la Présidence de Monsieur Roland GUICHARD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Dodrelle, Mme Bouvard, Mme Aubert, M. Manchet, M. Le Bihan, Mme Bouchet  
**Adjoints**

M. Balac, Mme Hunaut, Mme Sineau, Mme Chatelier, M. Hatot, Mme Renaud,  
Mme Cambon, M. Carrara, M. Duval, Mme Domange **Conseillers municipaux.**

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :**

M. Piollet (P/M Guichard), M. Chopin (P/Mme Dodrelle), Mme Lachaux (P/Mme Aubert),  
M. Cremer (P/Mme Bouvard), Mme Legrand (P/M. Manchet), M. Pelc (P/M. Duval),  
Mme Donati (P/Mme Châtelier), Mme Leballeur (P/M. Balac), Mme Grandin (P/  
Mme Cambon), Mme Viot (P/Mme Sineau).

**ABSENTS, EXCUSES :** M. Morel, M. Sourine.

*Mme Bouchet a été élue Secrétaire de Séance.*

\_\_\_\_\_

*Monsieur le Maire* donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil municipal**

1) **Vente de la propriété communale 129 rue Foch suite à la nouvelle estimation des domaines et délégation de signature**

=> **délibère et décide à l'unanimité** de vendre la propriété 129 rue Foch à la Société Immobilière 3F moyennant le prix de 529 000 euros.

=> **Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire ou son représentant Monsieur CHOPIN à signer l'acte de vente, à y constituer diverses servitudes et notamment :

- La constitution de toutes servitudes passage, de canalisations et propriété de la commune,
- La création d'une servitude pour les eaux usées au profit du lot vendu dit lot C avec le propriétaire du terrain.

**2) Engagement de la commune en faveur de la politique du logement pour le versement d'une subvention au titre des années 2006 – 2007 et 2008**

=> **Décide à l'unanimité** d'engager la commune de Parmain en faveur de la politique du logement pour le versement d'une subvention au titre des années 2006-2007-2008 aux bailleurs sociaux dans le cadre de la loi SRU et en fonction de l'avancement des travaux et si Monsieur le Préfet du Val d'Oise respecte ses engagements.

**3) Retrait de la délégation actuellement transférée à la Communauté de Communes par la Ville de Parmain pour la coupe et l'abattage d'arbres**

=> **Décide à l'unanimité** de retirer la délégation actuellement transférée à la Communauté de Communes par la Ville de Parmain pour la coupe et l'abattage des arbres.

**4) Création d'une servitude d'assainissement sur la propriété 129 rue Foch**

=> **Décide à l'unanimité** de créer une servitude d'assainissement sur la propriété 129 rue Foch.

**5) Convention avec le Cabinet Hortesie**

=> **Décide à l'unanimité** de passer une convention avec le Cabinet Hortesie pour l'assistance en matière d'urbanisme.

**6) Dénomination d'une voie communale**

=> **Refuse à l'unanimité** la proposition pour la dénomination d'une voie communale sur le secteur de Jouy le Comte faisant double emploi avec une rue précédemment dénommée.

**7) Participation pour non réalisation de places de parking**

=> **Décide à l'unanimité** d'actualiser la taxe pour la non réalisation de places de parking conformément à la circulaire 2005-73-UHC/DU 3 du 14 novembre 2005 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006 (à confirmer?) soit 13 808,34 euros.

**8) Décision modificative – budget 2006**

=> **Vote à l'unanimité** la Décision modificative au B.P 2006.





**9) Attribution d'un complément de subvention pour la crèche familiale**

=> **Décide à l'unanimité** de verser un complément de subvention d'un montant de 10.824,40 euros à la crèche familiale.

*Madame Renaud* sollicite un état des tarifs des années précédentes.

**10) Attribution d'une subvention pour la fête de la Campagne**

=> **Décide à l'unanimité** de verser une subvention de 1.603,50 Euros pour l'organisation de la fête de la Campagne.

**11) Attribution d'une subvention au COS – 2004 – 2005 et 2006**

=> **Accepte à l'unanimité** de retirer cette question de l'ordre du jour. Une étude va être réalisée sur ce point.

**12) Autorisation de lancer une procédure d'appel d'offres**

=> **autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'étanchéité, l'habillage des acrotères de la toiture de l'école Maurice Genevoix 2.

**13) Garantie d'emprunt pour le Syndicat Intercommunal de la Piscine**

=> **Accepte à l'unanimité** de supprimer ce point de l'ordre du jour, la garantie n'étant pas nécessaire pour les emprunts contractés par un syndicat intercommunal dont la Ville de Parmain est adhérente.

**14) SISVOS – devenir de la participation de Parmain à ce syndicat**

=> **Décide à l'unanimité** de sortir du syndicat SISVOS et demande à Monsieur le Maire d'entamer la procédure.

**15) Tarifs restauration scolaire**

=> **Décide à l'unanimité** de fixer les tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée 2006 – 2007 en fonction du taux prévu par le décret qui doit être publié.

**16) Tarifs études surveillées**

=> **Décide à l'unanimité** de majorer de 2,5 % les tarifs de l'étude surveillée à compter de la rentrée 2006 – 2007.

**17) Tarifs des Centres de loisirs et du Club Ados**

=> **Décide à l'unanimité** de majorer les tarifs du Centre de loisirs : + 2,5 % et de porter à 10 euros par trimestre les tarifs du Club Ados à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006.

**18) Changement d'horaires Maurice Genevoix 1 et 2**

=> **Refuse à l'unanimité** de modifier les horaires pour les enfants qui fréquenteront la maternelle Maurice Genevoix 1 et 2 à la rentrée 2006/2007.

**19) Versement d'une indemnité d'administration et de technicité**

=> **Accepte à l'unanimité** le versement de l'indemnité d'administration et de technicité à un agent communal et décide d'élargir cette indemnité à l'ensemble des filières qui peuvent y prétendre.

**20) Location d'un garage 71 rue Foch**

=> **Accepte à l'unanimité** de retirer ce point de l'ordre du jour, une décision du maire ayant été prise concomitamment à la préparation de l'ordre du jour du Conseil municipal.

**21) Participation financière du Conseil Général pour la Police Municipale**

=> **Accepte à l'unanimité** la subvention du Conseil général 2006 d'un montant de 7.355,36 euros pour la police municipale.

**22) Acceptation de dons**

=> **Accepte à l'unanimité** les dons d'une peinture de Georges ABOUT et d'une toile de Christian HERVE et indique que ces 2 tableaux seront inscrits à l'inventaire de la commune.

**23) Régie monétique Cartevaloise**

=> **Accepte à l'unanimité** de créer une régie monétique dans le cadre de l'extension de la Cartevaloise au Centre de loisirs.

**24) Enveloppe du régime indemnitaire**

=> **Vote à l'unanimité** l'enveloppe globale du régime indemnitaire versé au personnel communal pour l'année 2006 soit 67 164,61 euros.

**25) Parvis de l'église – rétrocession de terrain**

=> **Demande à l'unanimité** la rétrocession par l'évêché du terrain « parvis de l'église ».

**26) Demande de subvention pour l'informatisation de la bibliothèque**

=> **Sollicite à l'unanimité** la subvention pour l'informatisation de la Bibliothèque Municipale.

*Informations du Maire :*

\* Prend connaissance :

- des remerciements de la Fédération française de Cardiologie pour l'organisation du parcours du Cœur par la Ville de Parmain,
- des remerciements du Yachting Club pour la subvention accordée par la Commune,
- des remerciements du Parmain Athlétic Club pour la subvention attribuée pour l'année 2006.

\* Remercie Monsieur Pierre DRUEL d'avoir été à l'initiative de l'organisation du PARMAIN CLASSIQUE qui rencontre chaque année un vif succès et cette année encore le 4<sup>e</sup> Parmain Classique n'a pas failli à la tradition.

Félicitations et remerciements pour cette superbe manifestation.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.*

**Roland GUICHARD**

**Maire de PARMAIN  
Conseiller général du Val d'Oise**